

**Ministry of Education**

Instruction and Leadership  
Development Division

**Inclusive Education Branch**

900 Bay Street  
Mowat Block, 13<sup>th</sup> floor  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Facsimile (416) 325-7019

**Ministère de l'Éducation**

Division de l'enseignement et  
du développement du leadership

**Direction de l'éducation inclusive**

900, rue Bay  
Édifice Mowat, 13<sup>e</sup> étage  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Télécopieur 416 325-7019

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Agentes et agents de supervision des écoles provinciales et  
administrations scolaires

**EXPÉDITRICE :**

Ruth Flynn, Directrice  
Direction de l'éducation inclusive

**DATE :**

Le 6 février 2012

**OBJET :**

**Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de  
deux membres du comité de participation des parents (CPP) qui  
assisteront à la 3<sup>e</sup> édition annuelle du colloque ministériel des  
comités de participation des parents, les 20 et 21 avril 2012.**

---

Pour faire suite à la lettre de la ministre M<sup>me</sup> Broten du 24 janvier 2012 dans laquelle elle invitait deux membres de votre comité de participation des parents (CPP) à assister à la 3<sup>e</sup> édition annuelle du colloque ministériel des CPP, les 20 et 21 avril 2012, je vous écris pour solliciter votre aide en ce qui concerne l'organisation du déplacement et de l'hébergement et pour prendre en charge les frais engagés par vos délégués avant la tenue du colloque.

Je tiens à vous remercier d'avoir encouragé ces parents à participer de façon bénévole au colloque de cette année. À l'instar de l'année dernière, les dépenses engagées par votre conseil seront remboursées par le ministère après la tenue du colloque.

Misant sur le succès du colloque de 2011, l'événement de cette année donnera aux présidentes et présidents des CPP et à leurs membres l'occasion d'en apprendre plus sur les politiques et règlements visant à favoriser l'engagement. Par ailleurs, dans le cadre du colloque, les participants pourront partager les pratiques favorisant l'engagement des parents et connues pour leur efficacité à appuyer le rendement et le bien-être des élèves. Les organisateurs ont prévu toute une gamme d'ateliers et de séances dont les thèmes intéresseront les délégués des CPP. Il y aura aussi des occasions consacrées aux échanges d'idées et à la discussion de défis, entre participants et avec le personnel du ministère.

**Hébergement**

Comme l'année dernière, nous demandons aux délégués des CPP de se mettre en rapport avec leur conseil scolaire pour les réservations relatives à leur déplacement et leur hébergement. Veuillez réserver le nombre nécessaire de chambres à l'hôtel Courtyard by Marriott Downtown Toronto. Un bloc de chambres a été mis de côté pour les participants du colloque. Pour faire une réservation, veuillez visiter le site web de [Courtyard by Marriott Downtown Toronto](#) ou appeler l'hôtel sans frais au 1 800 847-5075 en utilisant la référence **GIPG** qui donne droit au tarif de groupe.

Veillez noter que vous avez jusqu'au 6 avril 2012 pour faire vos réservations pour bénéficier du tarif de groupe. Veillez aussi remplir le formulaire d'autorisation et de facturation par carte de crédit, puis l'envoyer avec une photocopie de la carte de crédit par télécopieur à l'hôtel au 416 934-5599, afin de défrayer les coûts de réservation des chambres ainsi que les taxes. Cette démarche devra avoir été complétée avant l'arrivée à l'hôtel.

### Déplacements et dépenses

Le ministère de l'Éducation remboursera les conseils qui ont engagé des dépenses économiques pour les déplacements, les repas, l'hébergement et l'accueil.

Pour les véhicules, l'ordre de préférence est d'abord l'automobile de location, puis le véhicule personnel. Un exemplaire des Lignes directrices sur les demandes de remboursement des dépenses sera envoyé aux délégués du CPP pour leur permettre de prendre connaissance des détails relatifs aux dépenses admissibles.

Les lignes directrices visent aussi les autres dépenses, dont les repas, qui peuvent être nécessaires pendant le déplacement.

### État des dépenses et remboursement

Les frais engagés pour les déplacements, les repas, l'hébergement doivent être indispensables et raisonnables, dans un juste souci de santé et de sécurité. Les frais d'alcool ne constituent pas une dépense admissible, et ne peuvent pas figurer dans les dépenses de repas, de déplacement, d'hébergement ou d'accueil. Ces dépenses sont décrites dans la *Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil* du gouvernement de l'Ontario.

Pour le remboursement, veuillez envoyer l'État des dépenses dûment rempli et accompagné de tous les reçus à Josiane Ng après la tenue du colloque, au plus tard le 30 avril 2012. Voici ses coordonnées :

Josiane Ng  
Bureau de la participation des parents  
Ministère de l'Éducation  
Édifice Mowat, 12<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay, Toronto ON M7A 1L2

Une note de service concernant l'inscription, le déplacement et l'hébergement sera envoyée aux présidentes et présidents et aux co-présidentes et co-présidents des CPP. Je vous suis reconnaissante de l'appui que vous témoignez à l'égard de l'engagement des parents et de la participation de deux délégués au colloque de cette année.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec Sandy Yep à l'adresse [sandy.yep@ontario.ca](mailto:sandy.yep@ontario.ca) ou en appelant le 416 325-2819.

Meilleures salutations,

Ruth Flynn

p.j.  
Formulaire d'autorisation et de facturation par carte de crédit  
Lignes directrices sur les demandes de remboursement des dépenses  
État des dépenses